

 <p><b>Mizoën</b></p> <p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>          ELUS : 11          EN FONCTION : 11          PRESENTS : 10          VOTANTS : 11</p>	<b>COMMUNE DE MIZOËN</b> <b>Procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2023</b>
	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire. Date de la convocation : 10 février 2023
	<p><b>Étaient présents :</b> MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy</p> <p><b>Était excusée :</b> JOUANNY Michèle (pouvoir à GONON Florence),</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> GONON Florence</p>

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint.

\* / \* / \* / \*

### Ordre du jour

Délibération n°	Objet
	Bibliothèque : présentation du rapport d'activité 2022
	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2023
2023/06	Compte-rendu des délégations consenties au Maire
2023/07	Compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels
2023/08	Taxes directes locales 2023 : vote des taux d'imposition
2023/09	Budget Refuge : approbation du compte financier unique 2022 et affectation du résultat
2023/10	Budget Refuge : vote du budget primitif 2023
2023/11	Budget principal : approbation du compte financier unique 2022 et affectation du résultat
2023/12	Budget principal : vote du budget primitif 2023
2023/13	Echange de parcelle
	Questions diverses

### Bibliothèque : présentation du rapport d'activité 2022

Madame Stéphanie PINATEL présente le rapport d'activité de la bibliothèque pour 2022. A l'issue de cette présentation, la responsable de la bibliothèque souhaite insister sur plusieurs points :

- La bibliothèque est trop petite pour une utilisation optimale (on ne reste pas au sein de l'équipement pour profiter de tous ses services),
- Les prêts sont en baisse depuis 2015 (adhésion payante ?),
- La bibliothèque de Mizoën est la plus active des « petites » bibliothèques du territoire,
- Le réseau des médiathèques de l'Oisans fonctionne bien : les documents circulent facilement entre chaque structure,
- L'année 2023 marque les 20 ans de la création de cet équipement, un évènement sera organisé pour fêter l'évènement.

Monsieur le Maire profite de cette présentation pour annoncer qu'une réflexion est en cours pour rendre gratuit l'accès au réseau des médiathèques de l'Oisans à compter de 2024.

Madame Stéphanie PINATEL annonce sa volonté de faire valoir ses droits à la retraite au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.

## Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2023

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier dernier :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## Délibération n°2023/06 compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

*Renouvellement des adhésions pour 2023 :*

- Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) : 107,72 €
- Association des Maires Ruraux de l'Isère : 106 €
- Fédération des Alpagnes de l'Isère : 500,00 €
- Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 50,00 €
- Association des Maires de l'Isère : 264,61 €

*Décision du 26 janvier 2023 :* acceptation de devis de l'entreprise ECOLE DU SKI FRANÇAIS D'AURIS pour le stage de ski de l'école maternelle. Montant du devis : 1 872,00 € TTC.

*Décision du 27 janvier 2023 :* acceptation de devis de l'entreprise IMAG'IN DRONE pour l'animation d'un stage de pilotage de drone. Montant du devis : 1 699,99 € TTC.

*Décision du 23 février 2023 :* acceptation de devis de l'entreprise FABREGUE pour la remise en état des actes de concessions du cimetière et la reliure du registre des concessions (1902 à 2005). Montant du devis : 1 224,60 € TTC.

Monsieur PINATEL demande qui décide des stages de ski pour l'école maternelle. Monsieur le Maire répond qu'il appartient à la directrice de l'école de définir les activités durant le temps scolaire. En outre, cette dépense est intégrée aux frais scolaires facturés au prorata du nombre d'enfant scolarisé à Mizoën à chaque commune.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Maire d'Huez annonçant l'avenir incertain des tarifs préférentiels des forfaits de ski Alpe d'Huez Grand Domaine dont bénéficient les enfants de l'Oisans. En effet, la cour des comptes juge irrégulière l'attribution de forfaits fortement remisés qui porte atteinte au principe d'égalité entre les différents usagers du service public. Monsieur le Maire rappelle que la commune prend en charge 100% du coût remisé du forfait de ski pour chaque enfant scolarisé de la commune. Il s'agira, à réception des nouvelles conditions tarifaires, de maintenir ou non cet avantage.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## Délibération n°2023/07 compte rendu des remboursements de factures aux élus et personnels

Monsieur le Maire présente les remboursements de factures qu'il a demandé au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 :

MICHEL Bernard	THE SOUL KITCHEN	8 chaises pour local des Ors	80,00 €
	INTERMARCHE	Divers pour conseil	59,90 €
	START ENERGIE	Bouton poussoir pour GENIE	29,00 €
	ENTREPOT DU BRICOLAGE	Peinture et fixation cantine	30,60 €

		TOTAL	199,50 €
--	--	-------	----------

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des remboursements de factures présentés ci-dessus :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

### Délibération n°2023/08 fixation des taux de fiscalité directe pour 2023

Monsieur le Maire rappelle que la réforme de la fiscalité directe locale de 2021 a conduit la commune à perdre 40% de fiscalité directe et que le conseil municipal a réfléchi à une augmentation des taux de fiscalité pour 2023. Toutefois, au regard du maintien des compensations versées par l'Etat pour cette année et du contexte économique difficile (inflation, coût de l'énergie, ...), Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023.

Cependant, la loi de finances 2023 prévoit une hausse de 7,1% des bases fiscales. Ainsi, bien que les taux d'imposition votés par le conseil municipal ne soient pas augmentés, les redevables verront leur imposition augmenter pour 2023 du fait de la réévaluation des bases fiscales de 7,1 % (pour mémoire en 2022 elles ont été réévaluées à 4%).

Monsieur le Maire propose donc de maintenir les taux d'imposition 2022 pour 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 72,18 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,40 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises : 37,79 %.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des taux de fiscalité directe pour 2023 tels que présentés ci-dessus :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

### Délibération n°2023/09 approbation du compte financier unique 2022 et affectation du résultat – budget refuge

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de l'exercice 2022 la commune de Mizoën expérimente le compte financier unique (CFU) qui regroupe en un seul document budgétaire le compte de gestion issu de la comptabilité du trésorier et le compte administratif issu de la comptabilité de la mairie.

Madame GONON Florence, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente les résultats issus du CFU 2022 du budget refuge :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2021	2 143,38 €
Part affectée à l'investissement en 2022	190,78 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	1 952,60 €
Dépenses 2022	3 662,79 €
Recettes 2022	2 380,24 €
Résultat de l'exercice 2022	- 1 282,55 €
Résultat cumulé au 31.12.2022	670,05 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2021	- 190,78 €
Dépenses 2022	1 100,00 €
Recettes 2022	1 328,78 €
Résultat de l'exercice 2022	228,78 €
Résultat cumulé au 31.12.2022	38,00 €

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement excédentaire (670,05 €) à l'article 002 (recette de fonctionnement) du budget primitif 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire, Madame la première adjointe soumet au vote de l'assemblée l'approbation du CFU 2022 du budget refuge et l'affectation du résultat telles que présentées ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

### Délibération n°2023/10 vote du budget primitif 2023 – budget refuge

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2023 suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		REPORT	PROPOSITION	CUMULE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 870,05	1 870,05
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURA		5,00	5,00
TOTAL DEPENSES RELLES		-	1 875,05	1 875,05
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSE	-		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	-	1 250,00	1 250,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		-	1 250,00	1 250,00
TOTAL DEPENSES		-	3 125,05	3 125,05
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		REPORT	PROPOSITION	CUMULE
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURA	-	2 455,00	2 455,00
002	RESULTAT REPORTE	670,05	-	670,05
TOTAL RECETTES		670,05	2 455,00	3 125,05
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		REPORT	PROPOSITION	CUMULE
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	-	1 288,00	1 288,00
001	RESULTAT REPORTE	-		
TOTAL DEPENSES		-	1 288,00	1 288,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		REPORT	PROPOSITION	CUMULE
002	RESULTAT REPORTE	38,00	-	38,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERV	-	-	-
TOTAL RECETTES RELLES		38,00	-	38,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIO	-		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	1 250,00	-	1 250,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 250,00	-	1 250,00
TOTAL RECETTES		1 288,00	-	1 288,00

Il est prévu sur cet exercice l'achat de 6 matelas en section de fonctionnement pour terminer le renouvellement entamé en 2022 pour le refuge des Clots.

Monsieur le Maire précise que les travaux de mise aux normes du bâtiment des Clots sont inscrits au budget principal. Ils devraient être terminés à l'automne 2023 :

- La reprise de l'adduction en eau potable,
- L'aménagement d'un espace de vie pour le gardien,
- Le renforcement de la résistance au feu du plancher bois et les finitions de l'aménagement des dortoirs.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le vote du budget primitif 2023 du budget refuge tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

Délibération n°2023/11 approbation du compte financier unique 2022 et affectation du résultat – budget principal

Madame GONON Florence, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente les résultats issus du CFU 2022 du budget principal :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2021	106 747,92 €
Part affectée à l'investissement en 2022	104 734,42 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	2 013,50 €
Dépenses 2022	740 186,14 €
Recettes 2022	805 569,49 €
Résultat de l'exercice 2022	65 383,35 €
Résultat cumulé au 31.12.2022	67 396,85 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2021	63 442,97 €
Dépenses 2022	1 082 199,18 €
Recettes 2022	906 682,18 €
Résultat de l'exercice 2022	- 175 517,00 €
Résultat cumulé au 31.12.2022	- 112 074,03 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire (67 396,85 €) à l'article 1068 (recette d'investissement) du budget primitif 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire, Madame la première adjointe soumet au vote de l'assemblée l'approbation du CFU 2022 du budget principal et l'affectation du résultat telles que présentées ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre de voix contre : 1 (BERARD Guy)

Délibération n°2023/12 vote du budget primitif 2023 – budget principal

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2023 suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		REPORT	PROPOSITION	BP CUMULE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		219 748,41	219 748,41
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS AS		349 242,00	349 242,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS		102 360,00	102 360,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURA		80 271,42	80 271,42
66	CHARGES FINANCIERES		5 500,00	5 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		-	-
68	PROVISIONS		150,00	150,00
TOTAL DEPENSES RELLES			757 271,83	757 271,83
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSE		40 000,00	40 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		3 751,00	3 751,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE			43 751,00	43 751,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			-	801 022,83
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		REPORT	PROPOSITION	BP CUMULE
002	RESULTAT CCAS			
013	ATTENUATION DE CHARGES		2 100,00	2 100,00
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTE DI		85 517,22	85 517,22
73	IMPOTS ET TAXES		34 731,00	34 731,00
731	IMPOSITIONS DIRECTES		342 436,13	342 436,13
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		284 764,03	284 764,03
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURA		51 472,00	51 472,00
76	PRODUITS FINANCIERES		2,45	2,45
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	-
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			-	801 022,83

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		REPORT	PROPOSITION	BP CUMULE
002	RESULTAT REPORTE		112 074,03	112 074,03
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		59 000,00	59 000,00
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	17 817,36		17 817,36
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	24 983,97	63 900,00	88 883,97
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	184 996,89	44 252,69	229 249,58
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>227 798,22</b>	<b>279 226,72</b>	<b>507 024,94</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		REPORT	PROPOSITION	BP CUMULE
002	RESULTAT REPORTE			-
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE		159 628,05	159 628,05
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	303 645,89		303 645,89
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			-
<b>TOTAL RECETTES RELLES</b>		<b>303 645,89</b>	<b>159 628,05</b>	<b>463 273,94</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 000,00		40 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		3 751,00	3 751,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>40 000,00</b>	<b>3 751,00</b>	<b>43 751,00</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>343 645,89</b>	<b>163 379,05</b>	<b>507 024,94</b>

Monsieur le Maire affiche la volonté de réduire les dépenses de fonctionnement pour anticiper les baisses de compensations de fiscalité directe et pouvoir investir plus.

Aucun emprunt ne sera contracté en 2023.

En section d'investissement, ce budget primitif permet de solder les opérations initiées en 2022 (solde achat UNIMOG, cantine, route d'Emparis, refuge des Clots).

Les demandes de subventions pour les travaux de requalification des espaces publics sont en cours d'instruction et donc non prévues au budget primitif. Si elles sont acceptées, de nouveaux crédits seront ouverts lors d'une décision modificative du budget pour lancer les travaux.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le vote du budget primitif 2023 du budget principal tel que présenté ci-dessus :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 10
- Nombre de voix contre : 1 (BERARD Guy)

### Délibération n°2023/13 échange de parcelle

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'acquérir la parcelle AB206 pour permettre l'aménagement d'espaces de stationnement à l'entrée Nord du village et la décision du conseil municipal d'acheter l'ensemble des parcelles appartenant à ce propriétaire. Après discussion avec celui-ci, il s'avère qu'un échange est plus adapté à ses attentes.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'échanger la parcelle communale AB264 avec la parcelle AB206 nécessaire aux aménagements prévus et d'abroger la délibération n°2022/56 du 28 septembre 2022 approuvant l'acquisition de l'ensemble des parcelles de ce propriétaire.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'échange de la parcelle communale AB264 avec la parcelle AB206 :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

### Questions diverses

#### Restaurant Au Midi

Pia et Yoann ont fait part à la mairie de leur volonté de revenir en 2023 et si possible pour une ouverture à Pâques. Leur logement n'étant disponible qu'à partir de mai, ils cherchent une solution provisoire pour le mois d'avril. Christophe VENERA demande pourquoi il n'y a pas d'appel d'offre pour cette activité. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de renouveler une occupation temporaire avec des candidats choisis en 2021 qui donnent toute satisfaction, dans l'attente de la définition d'un projet viable à l'année, un appel d'offre interviendra alors.

#### Projet de requalification des espaces publics au village (REP)

La traversée du village étant une route départementale, l'avis du Département a été sollicité sur les aménagements envisagés. Un avis favorable de principe a été donné, nécessaire aux demandes de subventions. Cependant, le Département nous incite à aller plus loin dans les aménagements en gommant l'aspect routier dans la zone centrale entre la bibliothèque et les Ors. Le maître d'œuvre doit réétudier cette zone dans ce sens.

Déviation de Mizoën

Une réunion a eu lieu le 20 février en mairie de Mizoën en présence de M. PERRAZZIO, Vice-Président du Département en charge des travaux et de la voirie, et des Maires de Clavans et Besse. Il s'agissait de relancer le projet de déviation de Mizoën. Monsieur le Maire a rappelé le projet monté en 1991 pour un coût estimé à 11 millions de francs.

M. PERRAZZIO invite la commune à envoyer un courrier officiel au Président du Département de l'Isère demandant à ce que ce projet soit relancé.

De plus, ce projet doit être inscrit au SCOT car la création de voirie consiste en l'aménagement du territoire qui est prévu et arrêté par le SCOT. Cette inscription a été demandé à la CC Oisans.

Préservation de la ressource en eau potable

L'agence de l'eau lance un appel à projet pour financer des travaux et études permettant la préservation de la ressource en eau potable. La commune ayant déjà réfléchi à cette problématique, certains projets seraient éligibles (réparation réservoir, réhabilitation ancienne source, stockage, ...). Le département de l'Isère propose une assistance à maîtrise d'ouvrage, la commune va faire appel à leur service.

Au regard de la situation de sécheresse, Madame Fanny JOUANNEAU propose l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie. De plus, les élus s'interrogent quant au maintien du fleurissement communal, dans l'affirmative il faudra privilégier des végétaux moins gourmands en eau et résistants à la sécheresse. Monsieur le Maire propose de se rapprocher de notre fournisseur pour lui demander conseil.

Madame Francine PHILIPPE propose que des décorations florales en bois soient installées pour pallier l'absence éventuelle de fleurissement.

Fermeture de classe au Freney d'Oisans

Les prévisions d'effectif à la rentrée 2023 ont conduit l'inspection académique à acter la fermeture d'une classe de l'école élémentaire du Freney. En effet, seuls 28 élèves au total seront accueillis entre le Freney et Mizoën à la prochaine rentrée.

Les élus de Mizoën proposent que les enfants du cours élémentaire (CP) soit accueillis à Mizoën dès la rentrée 2023. En effet, l'instituteur du Freney devra prendre en charge et accompagner 4 niveaux dont des enfants en difficultés. La présence de l'ATSEM et le petit effectif de l'école maternelle permettra aux enfants de CP d'intégrer les apprentissages, notamment de la lecture et de l'écriture, dans de bonnes conditions.

Redevance refuges

Monsieur Christophe VENERA demande des explications quant à la différence de montant entre les redevances des refuges des Clots et des Mouterres. Monsieur le Maire explique que les conditions d'exploitation ne sont pas comparables ce qui justifie cette différence (accessibilité, hébergement, nombre de couchage, petite restauration).

Séance levée à 21h30

\* / \* / \* / \*

**Le Maire,  
Bernard MICHEL**

**Le secrétaire de séance,  
GONON Florence**

*« Procès-verbal diffusé avant approbation, susceptible d'être modifié »*